



Certificat : CA-207491-Z-143734-2019

CERTIFICAT DE PRODUITS BIOLOGIQUES

Ce document délivré par ECOCERT CANADA est émis à l'entreprise :

Ferme Langlois et Brindamour
207, chemin de la Rivière
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE, Québec, G0J 2N0, CANADA
Type d'opération: CULTURES EN SERRE, PRODUCTION VEGETALE, PREPARATEUR

Ce document est établi conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC). L'organisme Ecocert Canada, par l'entremise de son programme de certification, déclare que les méthodes utilisées par l'entreprise pour la production, préparation, commercialisation des produits ci-dessous sont conformes aux référentiels suivants :

- COR: Régime Bio-Canada incluant la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, la norme CAN/CSGB 32.310 (2015)- Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CSGB 32.311 (2015)- Liste des substances permises.
- Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).



Produits certifiés : Voir le SOMMAIRE DES PRODUITS CERTIFIÉS pour la liste détaillée

Date à laquelle l'entreprise doit présenter une demande pour la prochaine inspection annuelle : 15 avril 2020

Date de la certification initiale : 25 septembre 2019

Date de délivrance du nouveau certificat : 15 octobre 2019

Date de la dernière inspection : 13 août 2019

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC). Ce certificat devra être retourné sur annulation du contrat de certification. Ce document est la propriété d'ECOCERT Canada et seul l'original est considéré valide. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence suivante : 'Certifié par Ecocert Canada'.

Fait à Lévis, 15 octobre 2019

S. Houle, Directeur Général d'ECOCERT CANADA



Certificat : CA-207491-Z-143734-2019

SOMMAIRE DES PRODUITS CERTIFIÉS

Ferme Langlois et Brindamour

207, chemin de la Rivière, ST-FRANÇOIS-D'ASSISE, Quebec, G0J 2N0, CANADA

- Produit certifié selon les normes de l'Accord sur l'équivalence des produits biologiques entre le Canada et les États-Unis (USCOEA).
- COR : Régime Bio-Canada incluant la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, la norme CAN/CSGB 32.310 (2015)- Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CSGB 32.311 (2015)- Liste des substances permises.
- Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).



Produit(s) Biologique(s)

Cerises de terre congelées
Cerises de terre déshydratées
Cerises de terre en pot
Confiture de cerises de terre

Marque(s) de commerce

Ferme Langlois et Brindamour
Ferme Langlois et Brindamour
Ferme Langlois et Brindamour
Ferme Langlois et Brindamour

Fait à Lévis, 15 octobre 2019

S. Houle, Directeur Général d'ECOCERT CANADA